

# ALIBI

VOUS EN AUREZ TOUS BESOIN UN JOUR

## Reines du crime Le noir leur va si bien

### Un inédit d'Ellory

Un cadeau de notre parrain pour célébrer le premier anniversaire de la revue. R.J. Ellory s'est glissé dans la peau d'un journaliste pour vous ramener un bijou de reportage littéraire.

### Garde à vue

Les cent ans de La Crim' Quai des Orfèvres, les seigneurs du 36 écrivent la légende de la brigade criminelle. Plongée au cœur d'une adresse mythique.

### Instruction

Quand travailler tue Métro, dodo et mort au bureau. Harcèlement, brimades, mise à l'écart. L'histoire de Mireille et de son ultra-moderne solitude.



Saison 2 - Hiver



# Seules contre tous

Les ténors du barreau tiennent tellement le devant de la scène qu'on pourrait penser que les femmes n'existent pas dans cette profession. Pourtant elles sont bel et bien présentes au pénal. En voici neuf d'entre elles, réunies pour la première fois. Plaidoiries...

Par Rachèle Bevilacqua / Photos Pierre-Emmanuel Rastoin

Quand *Paris Match* consacre un dossier aux ténors du barreau de Paris<sup>1</sup>, une seule femme (pour 27 hommes) pose sur la photo, M<sup>e</sup> Dominique de la Garanderie, la première à avoir été élue bâtonnier en 1996. Quand *GQ*<sup>2</sup> publie son classement annuel des trente grands avocats français, pas une femme ne fait partie de leur choix. Quand un livre sur les plus belles plaidoiries<sup>3</sup> paraît, aucune n'est signée d'une femme. Il faut dire qu'elles datent du XIX<sup>e</sup> et du début du XX<sup>e</sup> siècle, une époque où elles n'avaient même pas le droit de voter. Difficile alors de les imaginer investies du droit de défendre un individu face à la machine judiciaire. Les femmes pénalistes n'existent donc pas en France ? Ou plutôt, n'existerait-il pas de grandes pénalistes ? Une certitude : il n'existe aucun féminin à un M<sup>e</sup> Maisonneuve, M<sup>e</sup> Leborgne, M<sup>e</sup> Temime, M<sup>e</sup> Levy ou M<sup>e</sup> Herzog. Tous ces noms d'avocats sous les feux des projecteurs. En même temps, quelle étrange idée de demander à une femme d'être un homme ?

Pourtant, de grandes pénalistes exercent bien dans les tribunaux de l'Hexagone et elles apportent une nouvelle dimension et une autre profondeur à la profession. M<sup>e</sup> Laffont, avocate, entres autres, de Charles Pasqua, a le sentiment que ses consœurs d'aujourd'hui sont plus "femmes". Elle pense à M<sup>e</sup> Monique Smadja-Epstein, figure référente, mais qui, avec sa grosse voix de fumeuse de gitanes et son attitude, se plaçait sur le registre des hommes. "Or, dit-elle, elle n'a jamais voulu ressembler à un homme." Et, de fait, émerge une génération de femmes qui investissent leur singularité dans l'exercice de leur métier.

Nous en avons choisi neuf, dont les parcours reflètent une nouvelle façon de travailler, une nouvelle façon de plaider. À la barre :

M<sup>e</sup> Frédérique Baulieu, chargée par DSK et Anne Sinclair de déposer plainte contre *Le Nouvel Observateur* et *L'Express* ; M<sup>e</sup> Emmanuèle Kneusé, la référence en droit pénal de l'entreprise ; M<sup>e</sup> Sophie Bottai qui a convaincu le parquet que Franck Ribéry ne pouvait pas connaître l'âge de l'escort-girl Zaiha ; M<sup>e</sup> Jacqueline Laffont, conseil de Michel Roussin, l'ancien directeur de cabinet de Jacques Chirac ; M<sup>e</sup> Caroline Toby, avocate de Xavier Niel, fondateur de Free, qui se présente cette année au bâtonnat ; M<sup>e</sup> Clarisse Serre, spécialisée dans le grand banditisme, défenseur de Medhi Horneq depuis dix ans ; M<sup>e</sup> Nathalie Senyk, avocate de Véronique Courjault dans l'affaire dite "des bébés congelés" ; M<sup>e</sup> Corinne Dreyfuss-Schmidt, première femme à avoir été élue présidente de l'Association des avocats pénalistes (créée en 1983) et M<sup>e</sup> Céline Lasek, la benjamine (37 ans), qui défend l'ancienne aide-soignante de Liliane Bettencourt.

Le pénal est un petit milieu masculin. Même si la profession se féminise, les

Photo réalisée fin novembre 2011 au studio La Plateform. Assistante de Pierre Emmanuel Rastoin : Audrey Saulem

**BIOGRAPHIES**

**CAROLINE TOBY,**

associée de M<sup>e</sup> Francis Spiner

**Prestation de serment :**  
1993

**Premier stage :** chez  
M<sup>e</sup> Francis Spiner

**Collaboration :**

M<sup>e</sup> Francis Spiner

**Faits d'armes :** "Il y en a un tous les jours ! Obtenir une remise en liberté, la sensation d'avoir bien plaidé, une visite au parloir qui s'est bien passée. Chaque fois que j'ai l'impression d'avoir été utile."

**CLARISSE SERRE,**

associée avec

Amandine Boulebsol

**Prestation de serment :**  
1995

**Pré-stage (pendant l'année de l'école du barreau) :** cabinet de Pierre Haïk.

**Collaboration :**

P. Maisonneuve, Pierre Haïk et et P. Dehapiot.

**Faits d'armes :** "Avocate de Michel Lepage, Zaher Zenati (au procès dit de l'évasion de la prison de Fresnes), et en partie civile avocate de Monsieur Guerrand Hermes. J'ai obtenu la condamnation des prévenus. Grande satisfaction car j'étais la seule avocate femme et la plus jeune... Les confrères l'ont eu mauvaise ! La victoire n'en n'a été que plus savoureuse !"

avocats sont majoritairement des hommes. Les codes sont par conséquent les leurs, à commencer par la plaidoirie. La raison d'être d'un pénaliste, le moment où il se battra pour remporter la conviction des magistrats et des jurés. Or, l'image qui vient immédiatement à l'esprit est un homme en robe noire, avec une voix de stentor, qui plante ses yeux tour à tour dans ceux du procureur, d'un juré, de la victime ou de l'accusé, et se pose en détenteur de la vérité. M<sup>e</sup> Corinne Dreyfus-Schmidt rappelle l'idée répandue selon laquelle "une femme, c'est bien pour l'instruction, pas pour plaider" et M<sup>e</sup> Caroline Toby se souvient : "J'ai mis du temps à plaider les grosses affaires médiatiques. Et puis je me suis rendu compte que le combat professionnel et personnel était d'y arriver. La défense, c'est une prise de parole. Or, c'est une prérogative très masculine. Cet exercice est difficile pour une femme. Il faut trouver le ton juste pour ne pas passer pour une hystérique." M<sup>e</sup> Jacqueline Laffont confie que "dans l'affaire de Michel Roussin, j'étais la seule femme. Je suis passée après Jean-Yves Leborgne et sa voix extraordinaire, je peux vous dire que lorsque je me suis levée, ce n'était pas simple. Je ne sais pas, et je ne veux pas faire, le numéro qu'il joue, par ailleurs, avec grand talent." Les hommes sont davantage capables de se mettre en avant, de créer l'incident, de monter au créneau, de faire des effets de manche, de dire des choses souvent inintéressantes qu'ils font passer pour intéressantes et qui parfois comblent une absence de connaissance, disent-elles. "Ils ont du culot et ils ont raison", résume M<sup>e</sup> Emmanuèle Kneusé.

L'exercice de la plaidoirie serait-il donc par essence masculin ? On l'a cru pendant longtemps, puisque les femmes n'exerçaient pas ce métier et les rares qui se lançaient dans l'arène judiciaire se comportaient comme des hommes. Depuis le milieu des années 60, quand la femme a commencé à acquérir l'égalité de droit et qu'elle s'est battue pour exister à leurs côtés et fréquenter les mêmes sphères professionnelles, une brèche s'est ouverte au pénal. Elles montrent aujourd'hui d'autres façons de convaincre, tout aussi efficaces. La conviction fourbit ses nouvelles armes. Pour jouer dans la cour des grands, il leur a fallu, de leur propre aveu, travailler trois fois plus qu'un homme. Elles ont ainsi acquis une grande rigueur et une grande précision dans le raisonnement juridique. Une compétence qui a sensibilisé magistrats et clients mais pas encore les médias. M<sup>e</sup> Frédérique Baulieu explique : "On plaide avec ce qu'on est profondément, avec ses mots, sa manière d'attraper l'autre dans la relation, d'aller chercher l'attention. On plaide avec le fait

qu'on est une femme mais je suis incapable de dire ce que c'est." M<sup>e</sup> Sophie Bottai résume la pensée de ses consœurs : "La femme est plus authentique, plus sincère, plus courageuse, plus habitée par la conviction que les hommes. Elle est plus dans l'intimité. Aujourd'hui, ces qualités sont aussi importantes que le lyrisme ou la force physique. La femme a une écoute particulière qui lui permet de développer une approche différente de la défense. J'ai vu des plaidoiries formidables d'avocates. Mais c'est vrai, les grands tribuns sont éventuellement plus des hommes." La théâtralité dans une plaidoirie perd de son pouvoir, sauf peut-être, dit M<sup>e</sup> Jacqueline Laffont, aux assises. "Dupont Moretti est un avocat qui a d'excellents résultats face aux jurés. Il n'a peur de rien, il fait feu de tout bois. Au-delà de sa compétence, je pense que son autorité naturelle, sa stature et son coffre les impressionnent. Il réussit à faire passer des choses. Il y a du talent dans cela." Et elle ajoute que les femmes développent d'autres qualités qui font le poids face à cette éloquence. Aujourd'hui, il existe deux façons de plaider. L'une spectaculaire, l'autre plus précise, plus dans la nuance. Les deux peuvent coexister dans une même plaidoirie. Tout est ici question d'individu, de perception et de rapport à l'autre. C'est dans cette subjectivité, qui n'est ni masculine, ni féminine, que se situe la vraie différence. Autre changement, le regard que les clients portent sur l'avocate. Pendant longtemps, disent-elles d'une même voix, ils mettaient en doute la capacité des femmes à tenir tête au procureur. Ils étaient persuadés qu'il fallait crier et attaquer pour se faire entendre.

Elles subissaient le cliché de la femme frêle. M<sup>e</sup> Céline Lasek raconte : "Quand M<sup>e</sup> Marcini, associé de M<sup>e</sup> Metzner, m'en voyait en prison, je sentais bien que le client ressentait une sorte de double peine... Pas de Marcini, et en plus, une femme." Et M<sup>e</sup> Clarisse Serre se souvient : "Quand je travaillais chez Pierre Haïk, il avait reçu un mot d'un de ses clients qui lui disait 'arrêtez de m'envoyer votre secrétaire.' On était toujours l'envoyée de quelqu'un. Il a fallu s'imposer et puis les avocats prenaient aussi souvent des collaboratrices pour remonter le moral des troupes. Difficile alors pour les clients, qui vivent dans un milieu déjà très macho, de pouvoir imaginer qu'une femme puisse s'occuper de leur défense." M<sup>e</sup> Baulieu affirme que "le monde de la délinquance a beaucoup changé. Il ne m'arrive plus d'avoir des clients pour qui il est impensable que je sois leur avocate. Les clients en droit pénal financier ont suivi la même évolution mais ils restent encore misogynes." M<sup>e</sup> Kneusé confirme : "Ces clients sont envoyés par d'autres avocats", alors que M<sup>e</sup> Serre constate qu'elle a "de plus en plus de clients qui viennent me voir, conseillés par d'autres clients. Je leur dois beaucoup." Pour M<sup>e</sup> Corinne Dreyfus-Schmidt : "De fait, une femme se comporte mieux mais elle a moins de place." M<sup>e</sup> Laffont assure pour sa part qu'aujourd'hui les clients la choisissent hors de tout préjugé. "Prendre une femme, de surcroît plus jeune que le client, reste un vrai pari", précise pourtant M<sup>e</sup> Serre. Il ne faut pas se laisser intimider et être en bonne condition physique. On court beaucoup et on voyage dans toute la France. Le métier de pénaliste est éprouvant." M<sup>e</sup> Bottai approuve : "On peut être appelées en garde à vue le week-end, rester aux assises

## "Il est très difficile de concilier une vie de famille. Il faut vraiment avoir la vocation."

jusqu'à 21 ou 22 heures. Quand on est désignée un 15 août, on ne peut pas laisser le client tout seul. Et puis tout peut changer d'un instant à l'autre, quand un client se fait arrêter. C'est un métier compliqué, harassant, où le stress domine avant, après le procès et dans les attentes des délibérés. Il est très difficile de concilier une vie de famille. Il faut vraiment avoir la vocation."

M<sup>e</sup> Céline Lasek se souvient de voir M<sup>e</sup> Serre, aux assises de Bobigny en attendant un délibéré, courir dans le centre commercial du coin chercher les cadeaux de Noël et revenir les bras chargés de sacs. "Aux audiences, ce sont les consœurs qui gèrent la nounou. On n'entend jamais les hommes dire qu'ils vont chercher les enfants à la sortie de l'école", explique M<sup>e</sup> Serre. L'organisation est leur maître mot. Pour M<sup>e</sup> Laffont, "il était clair que je voulais des enfants et de beaux dossiers. J'ai organisé ma vie autour du Palais, ce qui ne m'a pas empêchée de loucher des réunions de parents d'élèves et d'autres événements. C'est une gymnastique compliquée." Presque toutes celles qui sont mères avouent avoir été pénalisées dans l'évolution de leur carrière. M<sup>e</sup> Dreyfus-Schmidt explique : "Nous sommes moins disponibles, nous ne sommes pas tous les samedis matin à la porte des prisons. Il y a six à dix ans pendant lesquels il faut jongler avec l'école, les maladies, les activités extra-scolaires, les vacances. Pendant ce temps-là, les hommes se consacrent, eux, à leur boulot." Et M<sup>e</sup> Serre de rétorquer : "Quand les hommes disent que pénaliste n'est pas un métier de femmes, ils n'ont peut-être pas tort. Mais c'est tellement extraordinaire et exaltant." C'est ce qui frappe quand on rencontre ces femmes. Elles sont pleinement dévouées à leur métier. Elles se posent, à l'instar de leurs confrères, en garantes des droits individuels, les seuls qui assurent l'existence d'une démocratie. Leur apport au bon fonctionnement d'une société est inestimable. Mais peu le leur reconnaissent. Pas même les pénalistes hommes, même si,

**CORINNE DREYFUS-SCHMIDT**, associée au cabinet Temime  
Prestation de serment : 1989

Premier stage : chez M<sup>e</sup> Henri Leclerc  
Collaboration : M<sup>e</sup> Hervé Temime  
Faits d'armes : "Ordre du mérite et Légion d'honneur, cours sur la cour d'assises délivrés à l'École nationale de la magistrature et à l'École de formation des avocats, obtention de la première condamnation à des peines de prison pour des policiers de la brigade des stupés pour des actes de torture en garde à vue. J'alterne entre pénal des affaires (affaire Juppé pour les entrepreneurs proches du RPR, affaire pétrole contre nourriture, affaires de corruption, de blanchiment, etc.) et droit pénal général avec en dominante des affaires criminelles."

**FRÉDÉRIQUE BAULIEU**, associée au cabinet de M<sup>e</sup> Henri Leclerc  
Prestation de serment : 1981

Premier stage : chez M<sup>e</sup> Michel Scheguïn, Daniel Soulez Larivière et Thierry Levy, puis installation avec deux consœurs pendant quatre ans. Celles-ci ...





• **Caroline Toby**  
Associée de M<sup>e</sup> Spiner



• **Clarisse Serre**  
Associée avec Amandine Boulebsol



• **Corinne Dreyfus-Schmidt**  
Associée au cabinet Temime

... partant vers d'autres cieux et après quelques mois de transition dans un cabinet d'affaires. **Faits d'armes** : "Je ne sais pas, être avocate peut-être !"

**EMMANUELLE KNEUSÉ**, en exercice individuel  
**Prestation de serment** : 1979

**Collaboration** : chez M<sup>e</sup> Christian Bourguet, François Chéron, Bertrand Vallette (avocats associés d'Olivier Metzner de 1979 à 1983).

**Installation** et exercice en association avec Nicole Guedj de 1985 à 1990, association avec ses trois premiers patrons (Bourguet-Chéron-Vallette) de 1990/2004 et avec Christian Bourguet de 2004 à 2007.

**Faits d'armes** : "Secrétaire de la Conférence du stage en 1981, missions droits de l'homme - observateur judiciaire en Turquie avec mandat de la FIDH et de l'Association des Juristes Démocrates...

aujourd'hui, leur regard sur elles s'est adouci. Il faut dire que pour elles-mêmes, ou pour certaines d'entre elles du moins, cette réalité n'est parfois pas simple à nommer. Il faut du temps pour admettre qu'en raison de son sexe et non de son intelligence, on n'a pas droit aux mêmes honneurs, à la même considération. M<sup>e</sup> Emmanuelle Kneusé se rappelle que M<sup>e</sup> Metzner lui avait dit, du temps de sa collaboration (1983-1984), que les femmes ne sont pas capables de plaider. "Il n'y a qu'une femme qui en est capable, c'est toi. Mais toi, tu n'es pas une femme." Presque vingt ans plus tard, M<sup>e</sup> Lasek se souvient : "Je me suis sentie intronisée chez Metzner quand un jour il a dit 'on va déjeuner, les gars'..." Mais le chemin est encore long. "Les confrères continuent de faire des boutades, des insinuations et donnent des petits noms, pas toujours heureux. Ils ont parfois évoqué mes jambes... sans parler de leur évidente cooptation", raconte M<sup>e</sup> Dreyfus-Schmidt. M<sup>e</sup> Beaulieu confie que lorsqu'elle rentre dans un cortège d'hommes pénalistes installés, elle sent qu'elle n'est pas forcément la bienvenue. "Dans une réunion de douze avocats, quand je prends la parole, les autres me regardent, se demandent qui je suis, et puis ma parole s'installe peu à peu, car je montre que je connais le dossier parfaitement, que je parle dans l'intérêt du client et non pas pour me mettre en avant. Tout ça nous fait sourire et, avouons-le, tend à disparaître."

Et puis il y a celles qui disent ne pas avoir été victimes de machisme. "Quand je parle du rapport entre homme et femme, j'ai conscience de sa difficulté mais dans ma vie, je n'y ai jamais

vraiment été confrontée. Les pénalistes hommes trouveraient très injuste qu'on les traite de macho. Ils ne se vivent pas comme condescendants mais je pense, qu'inconsciemment, ils le sont. Si ma vie privée n'avait pas été étroitement liée à ma vie professionnelle, je ne sais pas à quoi aurait ressemblé ma vie de pénaliste", dit M<sup>e</sup> Laffont (mariée à M<sup>e</sup> Pierre Haïk). Plus tard dans la conversation, elle évoquera pourtant une affaire récente dans laquelle elle s'est trouvée face à un avocat qui, de façon impalpable, tentait d'écraser sa parole au point que le client est intervenu pour remettre les pendules à l'heure. M<sup>e</sup> Bottai dit aussi n'avoir subi que peu de machisme. "J'ai bénéficié d'un nom, celui de mon père M<sup>e</sup> Raoul Bottai. Il a fallu que je me fasse un prénom." M<sup>e</sup> Caroline Toby, de son côté, affirme avoir subi le machisme et la misogynie, "mais ça ne m'a pas posé de problèmes car le rôle de second me convenait au début. Ma difficulté a été



nid  
mime



• **Frédérique Baulieu**  
Associée au cabinet de M<sup>e</sup> Henri Leclerc



• **Emmanuelle Kneusé**  
En exercice individuel



• **Jacqueline Laffont**  
Associée de Pierre Haïk

de faire passer M<sup>e</sup> Spiner de son statut de mentor à un rôle d'associé. Il a fallu un long moment avant que je m'éman-  
cipe. Je ne sais pas si c'est inhérent à ma condition de femme. Aujourd'hui, j'ai développé ma propre clientèle avec de belles affaires. La discrimination existe mais je pense aussi que les femmes ne se bougent pas suffisamment. Il y a plein d'hommes qui sont seconds, non ?" Sans doute, mais pas autant que des femmes... Toutes ont été formées et soutenues par des hommes et elles leur en sont reconnaissantes. Elles sont la première génération de femmes à exister ainsi au pénal. Mais les choses vont sûrement changer dans les années à venir. Les futurs pénalistes sont aujourd'hui formés par elles et, à leur tour, elles seront citées comme référence. M<sup>e</sup> Toby confie : "Francis [Spiner] m'a tout appris dans le métier, sa façon de l'exercer et la passion. Il m'a emmenée sur des affaires comme Tabachnik ou Halimi." M<sup>e</sup> Serre sait gré à M<sup>e</sup> Philippe Dehappiot de lui avoir mis le pied à l'étrier en lui confiant le dossier de

Loïc Delière pour le braquage de Gentilly, M<sup>e</sup> Kneusé se tourne vers M<sup>e</sup> Biderman, qui l'a fait entrer dans l'affaire Elf.

Malgré cet adoubement par les confrères, il existe un fait nouveau dans le petit monde judiciaire. "Récemment, on m'a prise dans une grosse affaire et je n'en comprenais pas la raison. Ce n'était pas une question de compétence. La seule explication que j'ai trouvée résidait dans le fait que je sois une femme, raconte M<sup>e</sup> Laffont. On a pensé que stratégiquement c'était bien de prendre une femme. Je dois dire que ça m'a tout autant agacée. Une autre affaire m'a été proposée, je l'ai refusée pour des raisons de conflit d'intérêt. J'ai renvoyé le confrère sur un collaborateur qui venait de s'installer et l'avocat m'a dit qu'il cherchait une femme." M<sup>e</sup> Kneusé se souvient qu'on a dit d'elle qu'elle était indispensable dans l'affaire Elf. "J'avais d'excellents rapports avec Eva Joly, féministe acharnée qui n'aura sans doute pas manqué de relever que la défense avait pris une femme." M<sup>e</sup> Toby confie : "Quand je plaide avec Francis, le meilleur compliment qu'on m'ait fait est de me dire combien nous sommes complémentaires." Idem pour M<sup>e</sup> Serre avec Philippe Dehappiot.

Si aujourd'hui le milieu pénal reconnaît, tant bien que mal, la place de la femme en son sein, les médias continuent de les ignorer. Les journalistes ne les contactent jamais et ne les interrogent guère plus à la sortie du Palais de justice. Ils leur préfèrent leurs associés ou leurs adversaires hommes. M<sup>e</sup> Baulieu a, par exemple, été

...(procès du TIKP) en 1981 et 1984. De 2001 à 2003, membre du Conseil de l'Ordre ; déléguée du Bâtonnier aux affaires pénales (relation avocats/magistrats, règlement des difficultés déontologiques et secrétaire de la Commission sociale, membre des formations disciplinaires. Janvier 2009 : nommée chevalier de la Légion d'Honneur."

**JACQUELINE LAFFONT**, associée de Pierre Haïk  
**Prestation de serment :** 1984

**Premier stage :** chez SCP Chain, Chillaz, Depondt (cabinet de droit des affaires)

**Collaboration :** M<sup>e</sup> Pierre Haïk

**Faits d'armes :** "Essayer d'être chaque jour à la fois, une femme, une mère et une avocate pénaliste !"

**SOPHIE BOTTAI**, en exercice individuel  
**Prestation de serment :** 1975...





• **Sophie Bottai**  
En exercice individuel



• **Céline Lasek**  
Associée de Sébastien Schapira



• **Nathalie Senyk**  
Associée de M<sup>e</sup> Leclerc

... **Premier stage** : chez son père, M<sup>e</sup> Raoul Bottai  
**Faits d'armes** : "Affaire Christine Deviers-Joncours (Elf), affaire Cheb Mami, affaire des comptes de l'OM (avocate de Robert-Louis Dreyfus), avocate de Jacky Imbert, dit Le Parrain."

**CÉLINE LASEK**, associée de Sébastien Schapira.  
**Prestation de serment** : 2001


**Premier stage** : chez M<sup>e</sup> Metzner  
**Collaboration** : chez M<sup>e</sup> Metzner de 2001 à 2006

**Faits d'armes** : "Porter tous les jours la même robe sans la trouver démodée."

**NATHALIE SENYK**, associée de M<sup>e</sup> Leclerc.  
**Prestation de serment** : 1991

**Premier stage** : chez SCP Ornano.  
**Collaborations** : SCP Ornano puis M<sup>e</sup> Henri Leclerc et associés.  
**Faits d'arme** : "Défendre."

étonnée que les médias n'aient pas relevé la plaidoirie de Claire Doubiez, défenseur de Pierre Frelot, dans une affaire liée au PSG. "Elle a pourtant fait un boulot magnifique, mais médiatiquement elle n'a pas existé." Et M<sup>e</sup> Senyk de rajouter : "Dans les affaires médiatiques, le naturel revient au galop. On assiste à des réactions complètement archaïques. On a tranquillement travaillé sur un dossier avec un avocat et d'un seul coup on n'existe plus. Ça me met en colère vis-à-vis du confrère, qui ne cite jamais sa consœur et de la presse qui, hors caméra, vient nous féliciter mais ne nous donne pas la parole." M<sup>e</sup> Toby, elle, se souvient que pour l'affaire Ilan Halimi (le Gang des barbares), les médias n'ont fait que peu cas de sa personne. "La star, c'était Spiner. Lui avait l'élégance de dire qu'il travaillait avec M<sup>e</sup> Toby, mais il a quand même tiré la couverture à lui et moi je n'ai rien fait pour la tirer à moi." Ce qui l'amène à penser, qu'au fond, la question de l'existence de la femme au pénal est peut-être plus liée à une question de reconnaissance médiatique que professionnelle. "Dans

mes affaires, les hommes s'occupent souvent des relations avec les médias, et les juges et moi davantage de la technicité du dossier et des rendez-vous avec le client, constate M<sup>e</sup> Kneusé. Les hommes sont obsédés par ce que vont dire les journalistes. Or dans 90 % des cas, passer à la télé n'est pas dans l'intérêt du client. Du coup, on récupère chef d'entreprise, cadres supérieurs qui tiennent à rester discrets." Pourtant, toutes reconnaissent que leur visibilité médiatique joue un rôle non négligeable dans leur carrière. M<sup>e</sup> Toby parle même de "compétence médiatique. Si Dominique Baudis a choisi Spiner pour le défendre, au-delà de ses qualités et de son talent, il sait aussi qu'il va faire passer un message auprès des médias. Il faut savoir combattre médiatiquement pour équilibrer les droits de la défense. Il y a des crimes qui emportent l'empathie des gens en raison de ce que propagent les médias." La compétence médiatique, voilà un nouvel élément à prendre en compte dans la profession de femme pénaliste. Pour M<sup>e</sup> Laffont, cependant : "Je trouve étrange d'être reconnue en raison de la valeur médiatique d'un dossier. Je pense que la reconnaissance passe par autre chose. C'est peut-être prétentieux. Mais c'est vrai, les choses changent en ce moment. La médiatisation semble devenir indispensable." 

(1) "L'orchestre du barreau de Paris", Paris Match, 13 juillet 2010  
(2) GQ, septembre 2001

(3) Les Grandes Plaidoiries : archives et documents pour l'histoire, de l'affaire Calas au procès Pétain, éd. La Martinière (cf p. 141)